



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 7140

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle tout particulièrement l'attention de M. le ministre délégué à la famille sur les difficultés que risquent de rencontrer à brève échéance de nombreuses crèches parentales suite à la suppression par le Gouvernement des contrats emplois jeunes. En effet, ces derniers avaient permis à de nombreuses crèches parentales, fragiles sur le plan de leur financement, de pouvoir embaucher du personnel sans surcoût et de répondre ainsi à la très forte demande que les crèches publiques ne pouvaient absorber depuis déjà longtemps concernant les enfants de 2 à 4 ans. Or, la suppression à court terme des emplois jeunes va avoir pour graves conséquences de compromettre, à la fois, le remarquable travail accompli par ces crèches depuis ces cinq dernières années, leur maintien tant en milieu urbain que dans le milieu rural et de mettre au chômage des personnels qui ont acquis un savoir-faire incomparable dans le domaine de la petite enfance. Compte tenu de cette catastrophique perspective, elle lui demande de lui indiquer les intentions du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

Le Gouvernement précédent avait mis en place un dispositif temporaire, pour cinq ans, qui, arrivé à son terme, n'est pas sans conséquences pour les crèches parentales. Conscient des difficultés que rencontrent les responsables des structures d'accueil collectif de la petite enfance, le ministre délégué à la famille a confié en octobre 2002 à Mme Marie-Claude Petit, présidente de Familles rurales fédération nationale, la présidence d'un groupe de travail sur les métiers de la petite enfance dans les structures d'accueil collectif, qui a réuni toutes les parties concernées dans la perspective de faire des propositions visant à professionnaliser ce secteur, à le rendre plus attractif et à améliorer la formation des différents acteurs (puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puéricultrice). Les travaux menés ont permis de mettre en lumière l'insuffisance de personnels qualifiés, en particulier au regard des nouvelles exigences réglementaires, la faiblesse de la formation en cours d'emploi, un manque de perspectives de carrière et de possibilités d'évolutions entre les différents métiers, enfin, de fortes disparités territoriales, à la fois dans la répartition de l'offre de formation et dans celle des structures d'accueil de la petite enfance. Face à ce constat, les propositions faites par le groupe de travail s'articulent autour de cinq axes : favoriser le recrutement de personnels qualifiés dans les structures d'accueil collectif de la petite enfance ; créer des passerelles entre lesdits métiers et les autres métiers d'aide à la personne ; renforcer leur attractivité ; améliorer le contenu des formations afférentes ; enfin, mieux prendre en compte les spécificités des territoires, en général, du milieu rural, en particulier. Les propositions faites ont été examinées par les services afin de juger de leur faisabilité. Au regard du caractère interministériel de nombre d'entre elles, un comité de pilotage sera mis en place avant la fin de l'année. Un calendrier d'actions sera validé pour l'occasion.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7140

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : famille

Ministère attributaire : famille

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 25 novembre 2002, page 4401

Réponse publiée le : 17 novembre 2003, page 8822